



Programme de formation

La gestion des retraites des agents de la fonction publique d'Etat (FPE) – Niveau expert

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 750,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : tout agent administratif et RH en charge des dossiers retraites.

Prérequis : aucun

Objectifs :

Connaître les fondements des droits à la retraite en France ;
Comprendre les fondements législatifs et réglementaires applicables aux régimes de retraites des agents publics ;
Appréhender les caractéristiques du régime de retraite pour les fonctionnaires (FPE) ;
Appréhender les caractéristiques du régime de retraite des contractuels ;
Comprendre les étapes de la constitution d'un dossier de retraite ;
Appliquer les règles de calcul de la pension dans diverses situations.

Programme :

Les agents en charge des dossiers de retraites sont confrontés à des questions précises dans leur quotidien. Aussi, au regard des dernières évolutions réglementaires, cette formation permettra aux participants de se repérer dans les dispositifs de retraite et de savoir constituer un dossier de retraite.

Introduction : la gestion retraites, un lexique particulier

1- S'approprier les éléments d'actualité relatifs à la réglementation des retraites et en appréhender les enjeux

Les textes applicables : loi du 21 août 2003 ; loi du 9 novembre 2010, la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et ses décrets d'application ;
Les changements introduits par la dernière réforme.

2- Présentation générale des différents régimes de retraite : points communs et distinctions

Affiliation des agents ;
Assiette et taux de cotisations.

3- Régimes applicables aux fonctionnaires

Les fondements du régime général (SRE): constitution du droit à pension, âge légal de départ à la retraite, limite d'âge, calcul de la pension ; les départs anticipés à la retraite, la retraite progressive ;
Les spécificités du régime additionnel (RAFP) : acquisition des droits, conditions de liquidation.

4- La liquidation

Programme de formation

Le droit à l'information et la reconstitution de carrière ;
Cessation d'activité ;
La constitution du dossier.

5- Régimes applicables aux contractuels

Fondements du régime général : condition d'ouverture de droits, âge de la retraite, calcul de la pension ;
Régime complémentaire IRCANTEC : acquisition des points, conditions de liquidation.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection
Quiz interactifs / questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.
A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).